

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

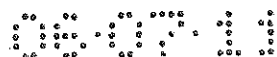
Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 60

N° de l'ordre du jour :

2011.06.30 : Fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc - Avenant au marché négocié après appel d'offres ouvert infructueux.



□ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la délibération n° 2010-07-07 - portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville ;

Vu la délibération n° 2010-12-12 autorisant à contracter un marché négocié après appel d'offres ouvert infructueux en matière de fourniture de liaisons de fibres noires sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2011-06-27 modifiant le schéma directeur de vidéoprotection urbaine ;

Le système de vidéoprotection urbaine défini sur le territoire de Versailles Grand Parc privilégie les transmissions par fibre optique de données des différents sites équipés de caméras vers le local de stockage et sauvegarde. Cette technologie est la plus performante en termes de volume transféré, de vitesse de transmission ainsi que de sécurité des données.

Un appel d'offres en matière de fourniture de liaisons de fibres noires sur le territoire de la communauté d'agglomération pour une durée d'usage de quinze ans a donc été lancé au deuxième semestre 2010.

Déclaré infructueux, il a été suivi d'un marché négocié attribué au groupement Numéricable / Forclum pour un montant de 1 875 050 € HT (2 242 559.80 € TTC), comportant également une optimisation en termes de planification du déploiement.

Neuf communes du territoire étaient concernées par la mise en place d'un réseau permettant le raccordement de caméras de vidéoprotection et le rapatriement des données vers un centre de stockage unique, situé à Versailles. Des renvois d'images étaient également prévus vers les forces de police : commissariats de Fontenay-le-Fleury, Versailles et Vélizy-Villacoublay.

Sur le territoire des neuf communes initialement concernées, des modifications sont intervenues :

- optimisation des liaisons en privilégiant des raccordements point-à-point (enchaînement des points à raccorder avec des éléments actifs plutôt que raccordement de chacun des points directement sur le stockage centralisé),
- suppression de l'installation d'une station de visualisation dans les locaux de Versailles Grand Parc,
- déploiement de fibre propriétaire sur la Ville de Versailles, qui permet d'optimiser le réseau de desserte,
- création d'une nouvelle liaison avec la Direction départementale de la sécurité publique des Yvelines (DDSP),
- bouclage du réseau de transport pour des raisons de sécurité : gestion des flux maintenue en cas de coupure d'une liaison, en faisant circuler les données sur la section restante. Le bouclage est actuellement possible à l'ouest.

Au 1^{er} janvier 2011, trois nouvelles communes ont rejoint la Communauté d'agglomération ; deux d'entre elles ont souhaité une gestion intercommunale de leur projet de vidéoprotection. Cela a conduit à :

- prévoir le raccordement sur le centre de stockage centralisé à partir de Bailly et Noisy-le-Roi,
- raccorder la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi et le Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG) des Yvelines.

Dossier de consultation initial	Marché notifié le 24 février 2011		Nouveau montant	
	Optimisation du déploiement	Montant HT		
TF*	TF	726 955.00 €	268 615.00 €	
TC2**		10 905.00 €	102 240.00 €	
TC3		646 520.00 €	459 675.00 €	
TC4		1 110.00 €	2 830.00 €	
TC5		38 580.00 €	118 025.00 €	
TC6		83 890.00 €	136 050.00 €	
TC7		22 575.00 €	33 480.00 €	
TC8		3 937.50 €	2 900.00 €	
TC11		3 937.50 €	11 640.00 €	
TC12		12 650.00 €	257 460.00 €	
TC1		TC1	185 270.00 €	249 565.00 €
TC9		TC2	76 305.00 €	75 425.00 €
TC10	62 415.00 €		33 645.00 €	
Total intermédiaire		1 875 050.00 €	1 751 550.00 €	
Nouvelles liaisons				
Pour Bailly et Noisy-le-Roi et déports vers la gendarmerie de Noisy-le-Roi et le CORG			165 710.00 €	
Vers la Direction départementale de la sécurité publique			67 285.00 €	
Total		1 875 050.00 €	1 984 545.00 €	

TF : tranche ferme

TC : tranche conditionnelle

Ces modifications génèrent des plus et moins values, entraînant globalement une variation du montant du marché de 109 495 € H.T. soit 5,84 % d'augmentation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché concernant la fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec le groupement NUMERICABLE/FORCLUM, qui porte le montant forfaitaire global du marché à 1 984 545 € HT (2 373 515,80 € TTC) ;
- 2) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 3) dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégué,

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services